

Fédération des Professionnels de la micro-mobilité (FPMM)

A l'attention de :  
Toutes les parties prenantes concernées par le  
développement des nouvelles mobilités

## COMMUNIQUE DE PRESSE : La FP2M invite les Parisiens à défendre un service qui répond à leurs besoins de mobilité !

Paris le mardi 28 février 2023 – La ville de Paris invite ses citoyens à s'exprimer sur le maintien ou non des services de location de trottinettes électriques sans attache dans la ville. Tout en reconnaissant le droit de chaque collectivité à décider de l'exploitation de son espace urbain, comme l'a acté la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2017, la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité s'étonne cependant des raisons de la mise en place d'une telle votation et, surtout, des conditions dans lesquelles celle-ci va se dérouler.

**La FPMM invite tous les Parisiens et tous les acteurs de l'écosystème des transports à contribuer aux actions luttant pour le maintien et la promotion de ces services de mobilités qui répondent à des besoins, spécifiques, de mobilités des Parisiens, des franciliens et au-delà.** Elle regrette que les discours de la ville de Paris, autour des trottinettes électriques, ne reposent que sur des arguments anxiogènes et déformant largement les difficultés, réelles, que peuvent causer l'irruption dans l'espace public d'un nouveau mode de déplacement.

La FPMM constate par ailleurs que les conditions de la votation ne répondent pas à la nécessité, démocratique, d'inclure le maximum de parties concernées dans le processus. La ville a choisi d'interroger les parisiens le date du 2 avril, jour du marathon de Paris qui va mobiliser fortement les énergies des personnes concernées par ces mobilités ; 71% des usagers du free-floating ayant moins de 35 ans. A cela s'ajoute le rejet du vote électronique, pourtant largement utilisé par la ville dans d'autres cadres, du recours aux procurations, la limitation du nombre de bureaux de vote par arrondissement et surtout le lancement d'une campagne « du non » par l'adjoint au maire chargé des mobilités de la ville ; ce sont là des signes d'une votation qui ne semble ni équitable, ni impartiale.

Présents depuis 3 ans sur l'espace parisien, au travers d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) qui a acté leurs présences, les 3 opérateurs de service de location de trottinettes électriques sans attache (Free-floating) ont montré leurs sens de la responsabilité en répondant de façon systématique aux inquiétudes des autorités locales :

- Mise en place de 2 500 place de parking dédiées par la ville. Bien que largement insuffisantes en face de 15000 trottinettes électriques approuvées par l'AMI ; les opérateurs ont rapidement parfaitement intégré ces localisations dans les applications et rendu obligatoire, par logiciel, le bon parkage des engins par les usagers.



- L'impact positif sur les mobilités carbonées avec 19% des trajets substitués étant d'origine moteur thermique. La décongestion, nécessaire, des transports publics elle aussi est reflétée par les 34% d'utilisateurs qui empruntent les trottinettes électriques en location. Tout ceci concourt à l'amélioration de la qualité de l'air sur Paris.
- La question de la sécurité des usagers est au cœur des développements des services en free-floating. Sur les 24 décès en EDPM en France en 2021, 7 sur Paris, un seul a concerné les trottinettes partagées et, selon l'Observatoire parisien en 5 ans, les EDPM sont responsables de 3,5% de la mortalité piétonne et représentent 1,5% de la mortalité totale. Aujourd'hui, il est plus qu'évident qu'une interdiction des services de trottinettes électriques en Free-floating ne peut reposer sur l'accidentologie chiffrée. Et le, réel, sentiment d'insécurité que peuvent ressentir un certain nombre de parisiens doit pouvoir trouver des réponses dans plus d'information sur l'écomobilité, de sensibilisation aux règles de sécurité routière et de sanction contre les incivilités, en conformité avec les règles du code de la route.

**La fédération invite donc les habitants de la ville de Paris à défendre leur mobilité en allant se prononcer en faveur du maintien des services de trottinettes électriques partagées lors de la votation qui se tiendra le 02 avril 2023.** Toutes les informations pratiques de participation sont disponibles sur le site de la ville de Paris : <https://www.paris.fr/pages/pour-ou-contre-les-trottinettes-en-libre-service-23231>

La fédération des professionnels de la micro-mobilité rappelle son objectif qui est d'accompagner le développement, responsable, de l'usage des engins de micro-mobilités et tient à mettre son expertise à disposition des autorités locales parisiennes, et autres, afin d'aider à améliorer les conditions d'insertion de ces nouvelles mobilités dans les paysages de nos villes.

Contact Presse FPMM  
[pascale.gillard@gmail.com](mailto:pascale.gillard@gmail.com)

Contact GPS Qualité  
[pascal.cauchy@gpsqualite.com](mailto:pascal.cauchy@gpsqualite.com)



## À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS MICRO-MOBILITÉ

Créée en mai 2017, la Fédération FP2M a pour objet la défense des intérêts des professions relevant des domaines d'activité de la micro-mobilité et l'accompagnement d'un développement responsable des nouvelles mobilités.

### La Fédération FP2M :

- ↗ Est le représentant de la profession auprès des Pouvoirs Publics, des autorités et porte-parole auprès d'acteurs institutionnels
- ↗ Fournit une expertise globale du marché et des informations de premier plan : Partenariats, Etudes, chiffres, Baromètre, programme Mobiprox
- ↗ Assure la promotion de l'image de la profession, initie des actions de sensibilisation des professionnels et du grand public, accompagne le développement de start-ups de la mobilité, des initiatives en faveur de la réduction des impacts environnementaux des déplacements
- ↗ Assure une veille technique et réglementaire

**Dans le cadre de sa mission, la FP2M accompagne les professionnels de la micro-mobilité dans leur environnement économique, sur la prévention, la formation, les questions environnementales et réglementaires**

- ↗ Informations aux clients sur leurs obligations
- ↗ Veille et prospective
- ↗ Mutualisation du traitement de la fin de vie des engins/batteries > filière de recyclage
- ↗ Encadrement de la formation des vendeurs ainsi que de l'information aux clients
- ↗ Evaluation et promotion de la compétence des réparateurs
- ↗ Mise en commun des expertises techniques (fabricants, laboratoires, etc...)
- ↗ Renforcer le positionnement éco responsable de l'entreprise
- ↗ Labelliser les magasins pour renforcer son positionnement image
- ↗ Homogénéisation du cahier des charge fournisseurs

### Les membres du Bureau Exécutif :

Président de la Fédération FP2M : Fabrice FURLAN

Vice-Président de la Fédération FP2M : Grégoire HENIN

Administrateur délégué de la Fédération FP2M : Jocelyn LOUMETO

